



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 février 2026 par sa résolution #41-02-2026

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **19 janvier 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse, Alexis Buisson, David-Lee Amos et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantale Joncas, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Adoption. Règlement no 325-3 modifiant l'Annexe «F» du Règlement 325 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Ville de Coteau-du-Lac;
5. Dépôt. Certificat du greffier. Règlement d'emprunt no EMP-343 décrétant une dépense d'un montant de 4 426 528 \$ et un emprunt de 2 426 528 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois sur le territoire;
6. 2^e période de la parole au public;
7. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

29-01-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 à 18 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

30-01-2026

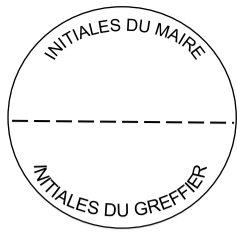
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 février 2026 par sa résolution #41-02-2026

Séance extraordinaire du 19 janvier 2026 ▲

3. PAROLE AU PUBLIC (1^{ère} période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour.

4.

31-01-2026

Adoption. Règlement no 325-3 modifiant l'Annexe «F » du Règlement 325 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Ville de Coteau-du-Lac

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil le 13 janvier 2025, en conformité de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la mairesse;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été transmis à tous les membres du conseil, en conformité de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSEQUENCE:

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le Conseil adopte le règlement n° 325-3 intitulé:« Règlement modifiant l'Annexe «F » du Règlement 325 relatif à la tarification des biens, services et activités de la Ville de Coteau-du-Lac », tel que transmis.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Sébastien Daoust-Charest
François Décosse
Alexis Buisson
Line Roussin
David-Lee Amos
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

32-01-2026

Dépôt. Certificat du greffier. Règlement d'emprunt no EMP-343 décrétant une dépense d'un montant de 4 426 528 \$ et un emprunt de 2 426 528 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois sur le territoire

La greffière dépose aux membres du conseil le certificat du greffier relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habites à voter pour le règlement d'emprunt n° EMP-343 « Règlement d'emprunt no EMP-343 décrétant une dépense d'un montant de 4 426 528 \$ et un emprunt de 2 426 528 \$ pour des travaux de mise à niveau des stations de pompage Blanchard et Soulangeois sur le territoire»

6. PAROLE AU PUBLIC (2^e période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 février 2026 par sa résolution #41-02-2026

Séance extraordinaire du 19 janvier 2026 ▲

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

33-01-2026

Levée de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 soit et est levée à 18 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette, OMA
Greffière

**« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent
procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53
L.C.V. »**